



# COMMUNE DE CHEXBRES

## REGLEMENT SUR LA SUBVENTION COMMUNALE LORS DE L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

Soucieuse du développement des moyens de transports écologiques, la commune de Chexbres offre à ses citoyens dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 une subvention de Fr. 300.00 à l'achat d'un vélo électrique neuf.

### REGLEMENT

#### CONDITIONS

- Le nombre de demande est limité au montant prévu au budget annuel de la commune.
- Le demandeur est domicilié sur la commune de Chexbres depuis 2 ans et certifie qu'il acquiert un vélo électrique pour ses propres besoins.
- L'offre est limitée à un véhicule par habitant, par période de 2 ans.
- L'offre est valable exclusivement pour des vélos électriques neufs achetés dans le canton de Vaud.
- En cas de déménagement hors de la commune de Chexbres durant la première année, le demandeur s'engage à rembourser la subvention.

#### PROCEDURE

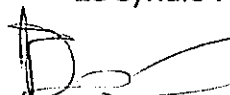
Se présenter au bureau communal, aux heures d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et de la facture signée par le vendeur.

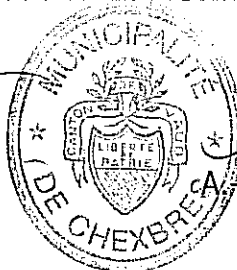
Décision municipale du 29.09.2009, approuvée par le Conseil communal, le 18 décembre 2009.

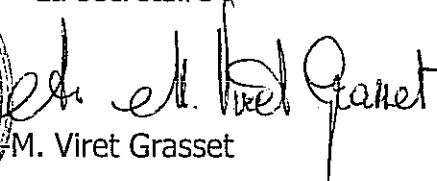
#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

  
J.-D. Delay



  
M. Viret Grasset

Lu et accepté le: .....

Signature: .....